Élèves en situation de handicap cela n'a pas pu vous échapper !

Le SNETAP-FSU Centre a obtenu qu'un bilan soit fait de la situation des élèves en situation de handicap que nous accueillons, avec un guide dédié qui sera à terme diffusé dans nos établissements. Ce premier état des lieux a été présenté en CREA le 14-03-16.

Nous constatons tous que la meilleure prise en charge des "dys" entraîne au moment des examens une inflation des besoins en matière de salles, de surveillants, de lecteurs-scripteurs, avec ou sans reformulation etc... Les CCF, les épreuves blanches, comme les devoirs sur table doivent se mettrent également au pli... comme il se doit. Le tout sur fond de sujets avec des polices adaptées, de tailles parfois différentes. Et cela risque de n'être qu'un début... les enfants étant désormais diagnostiqués plus tôt et en plus grand nombre. Ce fut la dignité de la loi handicap de 2005 qui a vu la mise en place des maisons du handicap (MDPH). En revanche, les moyens n'ont pas été prévus par celle-ci et moins encore programmés dans le temps. Dès lors, nous en sommes toujours à faire appel au bénévolat dans nos établissement pour trouver des lecteurs-scripteurs... en se raccrochant à quelques improbables heures supplémentaires. Tout ceci n'est pas durable et le DRAAF Centre partageant notre point de vue a saisi la DGER à l'occasion du dernier regroupement auquel il a participé sur Paris. Réponse... Pas de réponse !

D'autre part, l'accompagnement en classe s'individualise de plus en plus. L'aide des AVS devient indispensable. 23 ont été recrutés en région cette année, mais 11 sont en CAE (contrats aidés co-financés par Pôle emploi) – le chef du SRFD osant parler à leur propos "d'opportunité" (financière pour les EPL)... Et même s'il s'est repris par la suite en indiquant qu'en fait les établissements y avaient recours uniquement s'ils ne trouvaient pas d'AESH (qui eux ont une qualification), il est permis d'en douter ! Tous pourtant ont besoin de stabilité, de formation et de reconnaissance de leur fonction. Pour le SNETAP, tous devraient être recrutés en AESH (Accompagnant des Élèves en Situation de Handicap), avec une perspective de CDI, et pourquoi pas à terme une entrée dans la fonction publique en qualité de TFR. Une bonne nouvelle, en matière de formation des AVS, un accord cadre vient d'être décliné au niveau régional et cela doit se traduire par des plans de formation accessibles aux agents dans chaque département... Enfin, il est à noter que les agents en CAE peuvent sous deux ans faire valoir leur expérience et prétendre à un recrutement en qualité d'AESH.

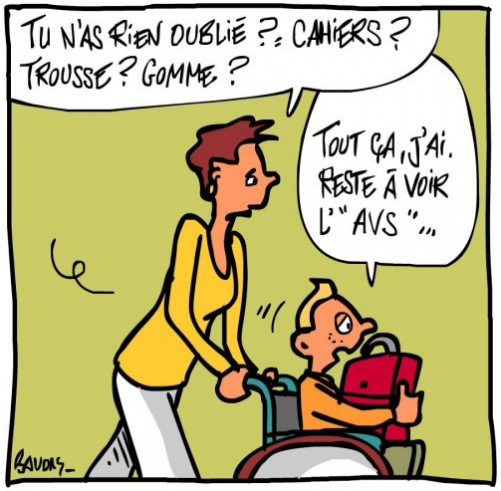

Les rendez-vous syndicaux prévus avant l'été avec :

- **Le Président du Conseil Régional avec la FSU Centre**, pour aborder les politiques éducatives conduites en région (carte des formations professionnelles, CFA, CFPPA, investissements et travaux dans nos EPL...), ou encore l'orientation et l'emploi...
- **Le vice-Président en charge de la gestion des personnels ex-TOS ADL avec le SNUTER FSU** (qui syndique les personnels de l'Éducation Nationale et des collectivités territoriales en général), en vue de traiter des conditions de travail et de rémunérations des agents techniques de nos EPL
- **La vice-Présidente à l'Éducation au titre du SNETAP-FSU** plus spécifiquement sur la situation de l'Enseignement Agricole en région et sur le soutien attendu de la part de la collectivité vis-à-vis du service public (LPA, LEGTA, CFA, CFPPA, exploitations agricoles et ateliers technologiques)
- **Le Président du groupe EELV au titre de du SNETAP-FSU**, dans le prolongement de notre échange pendant la campagne des Régionales sur des sujets, au-delà des questions ayant trait strictement à l'éducation, comme l'agriculture, l'alimentation, l'espace rural, les économies d'énergie en région via nos EPL...

snetap FSU. Centre

VU Corrigé !

Bulletin du SNETAP-FSU de la région Centre
18 avril 2016 - n°14

EDITO

"Bizarre, vous avez dit bizarre"… Tel est l'intitulé d'un des articles de ce nouveau numéro de notre revue régionale qui n'a du coup jamais aussi bien porté son nom. En effet, c'est de dérégulation des statuts enseignants dont il est question ici… "vu" dans 3 lycées de la région… et bientôt "corrigé" !

Non, il ne faut pas se résigner, et moins encore s'habituer ! Expérimenter, innover dans le cadre d'une autonomie qui doit demeurer pédagogique, davantage que celle de l'établissement et surtout à ne pas confondre avec celle du chef d'établissement qui n'existe pas en tant que telle, cela ne saurait se faire au mépris des textes statutaires et réglementaires. A défaut, le trompe-l'œil est grossier et mérite d'être dénoncé pour ce qu'il est !

C'est donc bien dans cet esprit de résistance aux abus de tous ordres et avec la volonté de porter des propositions résolument tournées vers le progrès social auquel il est légitime d'aspirer et peut-être plus encore en ces périodes de crise favorable aux sirènes du repli sur soi et du renoncement, que nous avons rédigé cette revue. Au sommaire : des conditions de rentrée qui n'augurent rien de bon et vont nécessiter vigilance et, le cas échéant, rapport de force de la part des personnels, de nouvelles conventions de stage encore à l'expertise juridique, une réforme des statuts enseignants toujours en panne, ou encore un accueil des élèves en situation de handicap dans l'enseignement agricole qui laisse beaucoup à désirer en dépit de l'engagement des équipes. Et enfin… un tiré à part consacré à notre combat commun contre le projet régressif de loi improprement appelé "travail", là où il ne s'agit que de précariser et fragiliser davantage le monde salarié et notre société en général. Public-Privé, parents-jeunes-retraités… Tous concernés assurément ! Bonne lecture.

BIZARRE !
RENTRÉE 2016
HANDICAP
RENDEZ-VOUS
CONVENTIONS DE STAGE
STATUT

Des conditions de rentrée 2016 qui se précisent...

Structures... Nouvelle année sans !

Pour changer... Aucune nouvelle ouverture de classe et cela en dépit des prétendues « priorités » du DRAAF, suivies par un Conseil Régional sans illusion sur les capacités de l'Enseignement Agricole Public à répondre aux besoins d'accueil des générations des années 2000... qui est pourtant l'objectif premier réaffirmé depuis déjà deux rentrées maintenant dans la note d'orientation pour la carte des formations professionnelles cosignée par le président du Conseil Régional, la Rectrice et le DRAAF. Et ce n'est pourtant pas faute de batailler dans les instances (CTREA, CREA) pour faire valoir la nécessité de conforter Chartres par l'ouverture d'une filière paysage (qui en 10 ans a vu ses effectifs divisés par deux – même si ceux-ci semble aujourd'hui stabilisés) ou la pertinence comme la qualité indéniable de projets portés par nos lycées publics, à l'image du CAP fleuriste de Blois...

Une offre d'options facultatives sécurisée par l'action des personnels

Pour les années qui viennent, et cela grâce à la mobilisation des personnels à l'appel du SNETAP-FSU Centre (campagne de pétitions au printemps, négociations à l'été, dépôt de préavis de grève le jour de la rentrée), nous avons obtenu que l'autorité académique s'engage par écrit à ce que notre offre d'options facultatives ne serve plus de variable d'ajustement et que son financement soit à nouveau sanctuarisé (comme c'était le cas depuis 2010, après un précédent bras de fer). En terme de méthode, il a également été acté que la carte de nos options repasserait devant les CA de nos EPL (délibération valable pour 3 ans)... ce qui doit être effectif soit sur le CA de mars soit sur celui de juin.

DGH, capacités d'accueil... Il va falloir mettre la pression !

Pour retrouver une véritable ambition pour le service public d'enseignement agricole... On repassera ! Les simulations sur lesquelles le dialogue de gestion DRAAF Centre - DGER a été basé portent sur des structures identiques, avec une capacité d'accueil constante sur les entrées de cycle (classes de secondes) et un ajustement des places en nombre suffisant pour assurer la poursuite d'études des élèves en première. Seules annonces faites par le DRAAF-SRFD lors du CTREA du 29-02-16 qui dénotent un peu par rapport à cette rengaine du "j'voudrais bien, mais j'peux point", des moyens complémentaires seront susceptibles d'être demandés au titre de l'accueil de nos redoublants (bel effort... mais lié à la transposition d'une règle adoptée par l'Éducation Nationale et qui s'imposera aussi à l'EA) et du besoin de places supplémentaires en seconde professionnelle "production" d'une part et en BTSA d'autre part... Pour autant, entre la volonté affichée de défendre auprès de la DGER une enveloppe complémentaire et l'engagement de la démarche avec quelques chances qu'elle aboutisse, il est un pas que seule la vigilance et la pression que les personnels seront à même d'exercer permettra à n'en pas douter de franchir !

Bizarre ? Vous avez dit bizarre ?

Le Conseil Syndical Régional du SNETAP permet régulièrement aux sections de nos 11 établissements de se rencontrer et d'échanger, de faire un point sur chacun de nos sites.
Celui du 14 janvier 2016, à Amboise, a permis de constater que pas moins de 3 lycées en région Centre tendaient à fonctionner depuis quelques temps... bizarrement (!) en contournant le statut enseignant : demande de rattrapage de cours après voyage, après approche globale, suite à une sortie en pluri… ou bien encore, révision des emplois du temps d'une semaine sur l'autre sur un modèle plus proche du fonctionnement des CFA, voire des MFR !
Bienvenue dans le monde d'après... Dérégulé assurément, flexible à l'envie et pragmatique à n'en pas douter...
Vous imaginez bien que le SNETAP Centre en a informé l'autorité académique dès le 29 février lors du CTREA. Le chef du SRFD, étonné de ces pratiques dans nos lycées, a tenu à rappeler que "seuls le statut et la circulaire Mayajur (du 16-08-2004) s'appliquent". Le SNETAP a tenu de son côté à ce qu'il s'engage à rappeler la règle aux directions d'établissement et cela dès leur prochaine réunion mensuelle ! Depuis, les sections locales sont au contact de leur direction afin que d'ici la rentrée prochaine les pratiques reviennent dans le cadre défini par la loi...

Nouvelles conventions de stage, expertises juridiques... Toujours en cours !

Cet automne la DGER avait décidé de passer en force un nouveau modèle de convention de stage... Elle ne pouvait pas attendre, mais surtout elle comptait imposer la signature de l'intégralité de ladite convention à l'enseignant dit « référent », là où nous avions obtenu pour les modèles actuellement en vigueur que l'enseignant n'engage sa signature que sur l'annexe pédagogique...

Ce qui est en jeu ? Ni plus ni moins que la responsabilité juridique des enseignants en cas d'accident, de défaut de sécurité, de problème de mœurs sur le lieu de stage etc... Dès lors, le SNETAP, FO et la CGT ont été amenés courant novembre à lancer une pétition visant à boycotter, en cas de parution, la signature de ces nouveaux modèles de convention, là où l'UNSA se contentait de la référence à un passage en conseil d'administration pour définir les conditions de suivi de stage (sic) !

Devant la très forte mobilisation des collègues, la DGER a fini par proposer une référence au Code de l'éducation visant à restreindre la responsabilité de l'enseignant au suivi pédagogique qu'il est en charge d'assurer. Le SNETAP a pris acte de cette avancée, tout en exigeant une expertise par le Services des Affaires Juridiques du ministère, afin que toutes les garanties soient données, avec un écrit à l'appui. Il va de soi que le SNETAP a engagé le même type d'expertise avec ses propres avocats. Nous sommes aujourd'hui en avril et nous sommes toujours en attente de ces retours d'expertise... Comme quoi il y avait

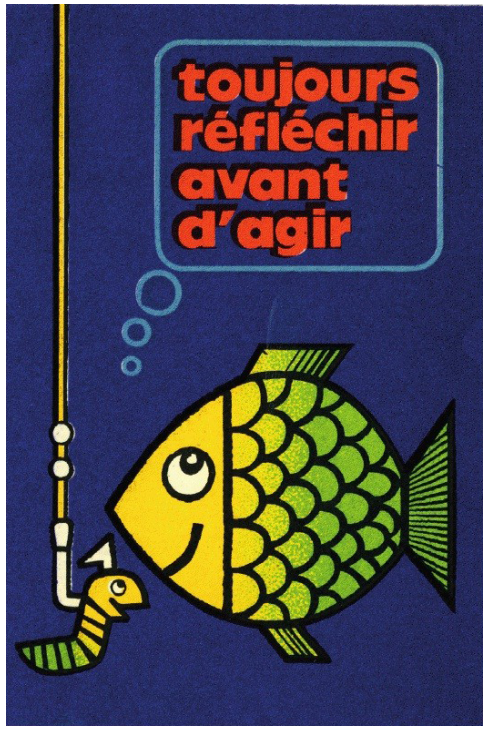

sans doute matière à... ne pas se précipiter ! A suivre donc de très près pour une entrée en vigueur de ces nouvelles conventions à la rentrée 2016.

Quid du statut des enseignants au MAAF ?

À l'Éducation Nationale, les nouveaux statuts enseignants, dit Peillon, sont rentrés en vigueur à la rentrée 2015 (révision des décrets de 1950).
Pour le Ministère de l'Agriculture, la DGER a commencé par opter... pour un report d'un an, rentrée 2016 donc...
Pour ce faire, un 1er groupe de travail s'est réuni, à la demande du SNETAP, il y a... un an et depuis ? Plus rien ! Le prochain a lieu durant nos vacances de printemps (le 5 avril)… Mais cela risque d'être un peu court pour une mise en route en septembre prochain !
Les négociations sont donc ouvertes et des revendications ont été posées par le SNETAP : les 18h de présence incluant 3h de concertation ; la suppression de la minoration pour petits effectifs ; de véritables statuts pour les TIM, les E.S.C. et les Docs en remplacement des circulaires actuelles.
On attend les simulations qui ont dû être réalisées… sans doute à enveloppe constante. Si tel devait être le cas, cela augurerait mal des avancées que le corps enseignant est en droit d'attendre de cette révision statutaire !

DERNIÈRE MINUTE : le report de la réforme a été annoncée par la DGER le 5 avril.
Pour plus d'infos, http://www.snetap-fsu.fr/ORS-le-groupe-de-travail-du-6.html